



Aide-mémoire Introduction Dossier Santé Québec (DSQ) (Révision juillet 2022)

Dossier santé Québec

Définition



Le **Dossier santé Québec (DSQ)** est une **plateforme** de communication qui facilite le **partage sécuritaire** de renseignements de santé en **temps opportun** entre les organismes et intervenants **autorisés** pour **soutenir** leur prestation de **services de santé** au bénéfice des **usagers**.

Renseignements de santé des domaines cliniques



- Les médicaments délivrés et à être délivrés
- Les résultats de laboratoire
- Les résultats d'imagerie médicale

Le système de gestion des ordonnances électroniques de médicaments et le registre des refus font également partie du DSQ. Des registres communs soutenant les processus d'identification (usagers, intervenants, organismes) sont également mis à contribution.

Ces renseignements peuvent être consultés avec le Visualiseur DSQ ou à partir d'applications locales, comme un DMÉ, un SIP ou un DCI certifié.

Obligations

Obligations des intervenants autorisés

- **Utiliser** le DSQ exclusivement dans un contexte de soutien à une prestation de services de santé.
- **Respecter** les lois, les règlements, les politiques et les procédures en matière de confidentialité, de protection des renseignements personnels et de sécurité des renseignements concernant le DSQ.
- **Communiquer** les renseignements des ordonnances émises dans le système de gestion des ordonnances électroniques de médicaments (s'applique à tout intervenant prescripteur de médicaments).
- **Connaître** les droits des usagers à l'égard du DSQ et les diriger pour toutes questions supplémentaires vers la page <https://www.quebec.ca/sante/vos-informations-de-sante/dossier-sante-quebec>.
- **S'assurer** que la clé d'authentification SécurSanté (dispositif SécurSanté) demeure en tout temps sous leur contrôle, en respectant les conditions optimales de sécurité qu'ils se sont engagés à respecter lors de sa remise.

Obligations des organismes autorisés

- **Communiquer le plus tôt possible les renseignements de santé** ciblés concernant les services qu'ils fournissent aux usagers :

Établissements publics de santé ou organismes privés	Domaine clinique
Une personne ou une société exploitant une pharmacie communautaire	Médicament
Un établissement qui exploite un centre où exerce un pharmacien	Médicament
Un établissement qui exploite un laboratoire de biologie médicale	Laboratoire
Une personne ou une société qui exploite un laboratoire de biologie médicale	Laboratoire
Un établissement qui exploite un centre dans lequel est formé un département clinique d'imagerie médicale	Imagerie médicale
Une personne ou une société qui exploite un laboratoire d'imagerie médicale ou de radiologie diagnostique spécifique à la médecine	Imagerie médicale

Sécurité, traçabilité et surveillance

Sécurité



- Le fonctionnement du DSQ repose sur un ensemble important de mesures et de mécanismes de sécurité qui assurent la protection des renseignements personnels de santé des usagers des services de santé offerts au Québec.
- Certains intervenants autorisés ont accès à une partie seulement des renseignements collectés au moyen du DSQ, alors que d'autres ont accès à leur totalité. Le Règlement sur les autorisations d'accès [...] précise les renseignements auxquels chaque intervenant a accès.
<https://www.quebec.ca/sante/vos-informations-de-sante/dossier-sante-quebec/intervenants-autorises/>

Traçabilité



- Chaque transaction effectuée dans le DSQ nécessite une authentification de l'intervenant ou de l'organisme autorisé. Cette authentification repose sur la signature numérique effectuée à l'aide d'un certificat numérique délivré par la RAMQ.
- Pour consulter des renseignements de santé d'un usager, l'intervenant autorisé doit utiliser sa clé d'authentification SécurSanté avec son code confidentiel (NIP). Le certificat contenu dans la clé d'authentification SécurSanté permet d'identifier l'intervenant.
- Toutes les transactions et tentatives de transactions effectuées dans le DSQ sont journalisées et peuvent être retracées.
- En tant que gestionnaire opérationnel des actifs du Dossier santé Québec, la RAMQ assure une surveillance de tous les accès aux renseignements de santé qui sont réalisés au moyen du DSQ.

Surveillance



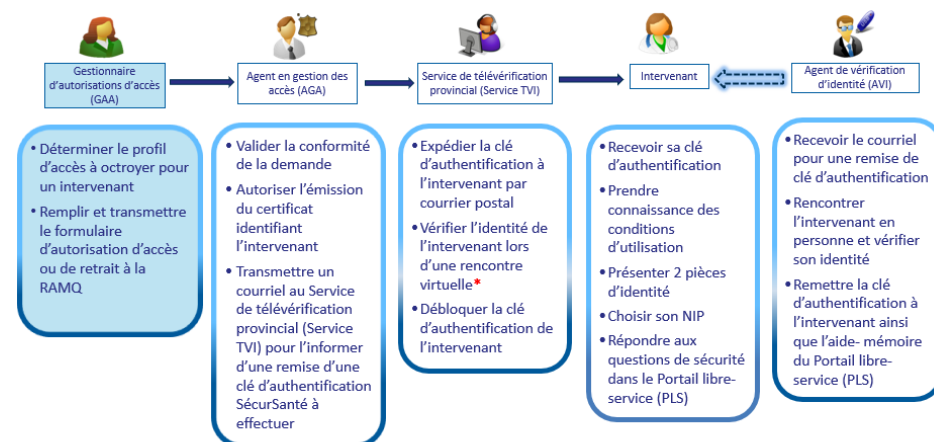
- Des processus et mécanismes de surveillance existent et permettent de détecter tout usage potentiellement inapproprié en regard de la finalité de la Loi concernant le partage de certains renseignements de santé. Cette surveillance permet ainsi d'informer les autorités ministérielles et de prendre au besoin les mesures nécessaires en regard des dispositions pénales prévues à la Loi.
- L'utilisation du DSQ doit se faire exclusivement à des fins professionnelles qui visent le soutien à la prestation de soins, et ce, dans le respect des règles d'éthique et de protection des renseignements personnels.

Démarche pour avoir accès au DSQ

Le gestionnaire des autorisations d'accès (GAA) détermine, parmi les intervenants qui sont à son emploi ou qui agissent sous sa direction, ceux à qui des autorisations d'accès peuvent être attribuées.

- Dans un établissement, le GAA est désigné par le PDG de l'établissement.
- Dans un cabinet privé de médecins, le GAA est l'un des médecins.
- Dans une pharmacie communautaire, le GAA est l'un des pharmaciens propriétaires.
- Dans un laboratoire de biologie médicale, le GAA est le titulaire du permis.
- Dans une agence de placement de pharmaciens, le GAA est une personne exploitant cette agence.
- Dans un cabinet privé de dentistes, le GAA doit être un dentiste qui exerce dans ce cabinet.
- Dans un laboratoire d'imagerie médicale générale, le GAA doit être le titulaire du permis du laboratoire d'imagerie médicale.
- Dans un laboratoire de radiologie diagnostique spécifique à la médecine, le GAA doit être le titulaire du permis du laboratoire de radiologie diagnostique.
- Chez Transplant Québec, le GAA doit être désigné par le directeur général de Transplant Québec.
- Au Laboratoire de santé publique du Québec, le GAA est désigné par le directeur des opérations du laboratoire de santé publique du Québec.
- Au Centre de toxicologie du Québec, le GAA est désigné par le directeur scientifique du Centre de toxicologie du Québec.

Pour attribuer des accès au DSQ à l'un de ses intervenants, le GAA remplit un formulaire et l'achemine à l'équipe Prestation de services de la RAMQ.



- Gestionnaire d'autorisations d'accès (GAA)**
 - Déterminer le profil d'accès à octroyer pour un intervenant
 - Remplir et transmettre le formulaire d'autorisation d'accès ou de retrait à la RAMQ
- Agent en gestion des accès (AGA)**
 - Valider la conformité de la demande
 - Autoriser l'émission du certificat identifiant l'intervenant
 - Transmettre un courriel au Service de télévérification provinciale (Service TVI) pour l'informer d'une remise d'une clé d'authentification SécurSanté à effectuer
- Service de télévérification provinciale (Service TVI)**
 - Expédier la clé d'authentification à l'intervenant par courrier postal
 - Vérifier l'identité de l'intervenant lors d'une rencontre virtuelle*
 - Débloquer la clé d'authentification de l'intervenant
- Intervenant**
 - Recevoir sa clé d'authentification
 - Prendre connaissance des conditions d'utilisation
 - Présenter 2 pièces d'identité
 - Choisir son NIP
 - Répondre aux questions de sécurité dans le Portail libre-service (PLS)
- Agent de vérification d'identité (AVI)**
 - Recevoir le courriel pour une remise de clé d'authentification
 - Rencontrer l'intervenant en personne et vérifier son identité
 - Remettre la clé d'authentification à l'intervenant ainsi que l'aide-mémoire du Portail libre-service (PLS)

* Si le Service TVI ne peut compléter le processus, un courriel est expédié à l'agent de vérification d'identité régional.

Droits des usagers

En participant au Dossier santé Québec (DSQ), l'utilisateur a le :

Droit de refuser que ses renseignements de santé contenus dans les banques de renseignements du DSQ ne soient pas communiqués aux intervenants ou aux organismes autorisés. Il peut également modifier la durée d'un refus ou l'annuler.

Droit d'accès à l'information pour obtenir la liste des intervenants et organismes autorisés qui ont accédé, au moyen du DSQ, aux renseignements de santé des domaines cliniques qui le concerne.

Droit de rectification d'un renseignement de santé lorsqu'il constate que les renseignements le concernant sont inexacts, incomplets ou équivoques.

Droit de porter plainte à propos du DSQ pour toute infraction concernant le respect de la protection des renseignements de santé le concernant.

Pour exercer un droit, pour formuler une demande ou pour obtenir plus d'informations sur leurs droits, les usagers peuvent consulter la page <https://www.quebec.ca/sante/vos-informations-de-sante/dossier-sante-quebec/vos-droits/> du site Web Québec.ca.

Renseignement absent d'un dossier

Les situations suivantes peuvent expliquer l'absence d'un renseignement de santé d'un domaine clinique :

- Présence d'une directive de refus (total ou partiel) de l'utilisateur.
- Échec de l'identification de l'utilisateur auprès du Registre des usagers.
- **Domaine Laboratoire**
 - Certains laboratoires privés ne communiquent aucun résultat de laboratoire.
 - Certaines catégories d'examens de laboratoire ne sont pas communiqués.
- **Domaine Imagerie médicale**
 - Certains départements privés ne communiquent aucun résultat d'examen d'imagerie.
 - Certains types d'examens d'imagerie ne sont pas communiqués.
- **Domaine Médicament**
 - Peu d'établissements publics communiquent les médicaments délivrés ou à être délivrés (déploiement en cours).
 - La mise à niveau de certaines applications locales n'ayant pas encore été réalisée, certaines pharmacies communautaires ne communiquent pas les médicaments à être délivrés et ceux qui sont en vente libre.
 - L'identification d'un médicament pourrait être non reconnue.

Soutien au DSQ

INTERVENANTS

Soutien général

- Centre de soutien local : _____
- Centre de services DSQ (pour tout problème applicatif ou opérationnel)
1 877 826-2433 (sans frais) ou par courriel à l'adresse suivante :
[00 dsq centre de services@ssss.gouv.qc.ca](mailto:00_dsq_centre_de_services@ssss.gouv.qc.ca)



Soutien concernant les clés d'authentification SécurSanté

- Vérification de l'identité, suivi de demande, questions relatives aux clés d'authentification bloquées, perdues, etc. :
 - Service de télévérification provincial (ServiceTVI)
1 844 362-0009 (sans frais) ou par courriel à l'adresse suivante :
ServiceTVI@ssss.gouv.qc.ca
- Pour toute autre question, dont le renouvellement :
 - Centre de services DSQ
1 877 826-2433 (sans frais) ou par courriel à l'adresse suivante :
[00 dsq centre de services@ssss.gouv.qc.ca](mailto:00_dsq_centre_de_services@ssss.gouv.qc.ca)

Soutien concernant la gestion des accès ou pour nous faire part d'un incident de sécurité ou un usage inapproprié

- Équipe de prestation de services
 - 1 866 304-7802 Option 2 (sans frais)
 - 418 646-4887 Option 2 (Québec)

USAGERS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

- Pour obtenir plus d'information, les usagers peuvent consulter la page [Dossier santé Québec](#) du site Web Québec.ca.
- Au sujet des formulaires à remplir, les usagers peuvent contacter la RAMQ aux numéros suivants :
 - 418 646-4636 (Québec)
 - 514 864-3411 (Montréal)
 - 1 800 561-9749 (sans frais)



Mes informations de contact

Nom et coordonnées du ou des **GAA** :

Nom et coordonnées du ou des **AVI** :